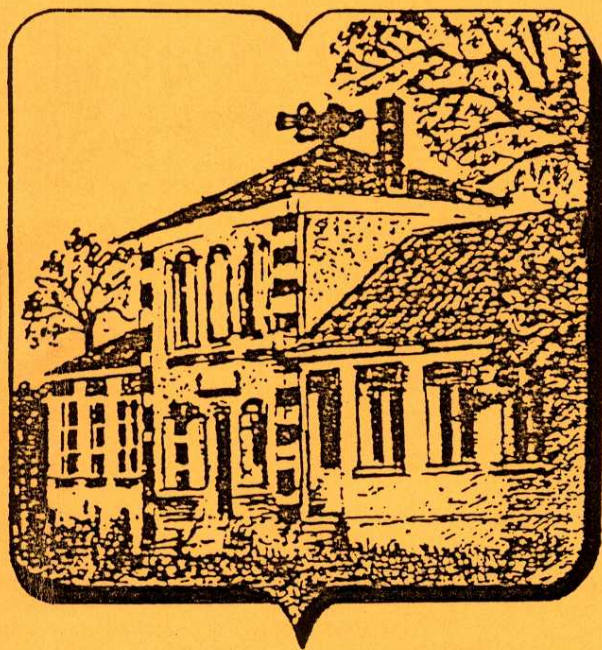


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



MAIRIE

SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. : 489.01.38

BULLETIN MUNICIPAL

MARS - AVRIL 1985

SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE	p. 3
- C.R. DES CONSEILS MUNICIPAUX des 29 MARS ET 22 AVRIL 1985	p. 4
- SCOLAIRE	p. 9
- B.A.S. - ANIMATION	p. 12
- INFORMATIONS PRATIQUES	p. 13
- PETITES ANNONCES	p. 21

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

- mardi et jeudi de 16 h 30 à 19 h
- samedi de 9 h 30 à 12 h

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

lundi · mardi · jeudi · vendredi 8 h à 11 h 30 / 15 h 30 à 17 h 45
mercredi 15 h 30 à 17 h 45 · samedi 9 h à 11 h 30



Le mot du Maire

Par une délibération prise en séance le 22 Avril 1985, le Conseil Municipal a demandé à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, de fixer la date d'une élection partielle, en vue de pourvoir aux quatre postes de conseiller vacants.

Cette demande fait suite aux annonces faites, d'une part dans le Bulletin Municipal de Mai 1984, et d'autre part, au cours du précédent Conseil du 29 Mars et s'appuie sur le besoin de compléter une équipe où 15 Conseillers sont nécessaires pour mener à bien le programme défini en 1983.

Lorsque le Conseil, ainsi complété, aura suffisamment fonctionné pour permettre l'insertion des nouveaux Elus, je m'effacerai ainsi que je l'avais annoncé lors de mon élection du 27 Décembre 1983, pour des raisons purement personnelles et familiales.

Résidant désormais plus souvent en province que sur la Commune, je considère qu'il est de mon devoir, bien que la réglementation actuelle ne m'y oblige pas, de permettre à une personne habitant SAINT-GERMAIN, de faire face à la charge de ce poste.

A une très large majorité, le Conseil a souhaité mon maintien au sein de l'Equipe ; en tant que Conseiller, je continuerai d'apporter mon aide et mon soutien à mon Successeur.

Le Conseil souhaite donc que cette élection ait lieu avant les grandes vacances ; néanmoins, la décision appartient à l'Autorité Préfectorale.

Conformément à la législation, la date officielle retenue devra être publiée au moins 15 jours avant celle-ci.

D'ores et déjà, il est prématuré de faire des suppositions dans ce domaine ; quoiqu'il en soit, je souhaite sincèrement que la campagne se déroule dans LE RESPECT DES HOMMES ET DES IDEES.

Jean REAU



Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal

EN DATE DU 29 MARS 1985

Président : Monsieur Jean REAU Maire,

Présents : Mmes R. BOURGUIGNON, L. CHANCIBOT, Ch. LANDEC
Mrs M. BESEME, P. BOUCHEIX, Ch. GOILLOT, JP. NAVEAU et
J. SAINT-YVES.

Absents excusés : Mme M. FROGET ayant donné pouvoir à Mme L. CHANCIBOT
Mr JP. MILLET ayant donné pouvoir à Mr J. REAU

Secrétaire de Séance : Mr P. BOUCHEIX

Le compte-rendu de la séance du 6 Février 1985 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur REAU informe le Conseil Municipal qu'une délibération concernant le BAS sera prise à "huis-clos" à la fin de la séance.

ORDRE DU JOUR :

1°) BUDGET PRIMITIF 1985

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

60 - Denrées et fournitures	412.080
61 - Frais de personnel	769.600
62 - Impôts et taxes	425
63 - Travaux et Serv. Extérieurs	413.000
64 - Participations et Contingents	412.867
65 - Allocations-Subventions	68.100
66 - Frais de gestion générale	234.700
67 - Frais financiers	157.475
83 - Prélèvements pour Dép. Invest.	<u>78.888</u>
	2.547.135

Adopté à l'unanimité.

RECETTES

70 - Produits de l'Exploitation	472.375
71 - Produits Domaniaux	7.140
72 - Produits financiers	876
73 - Recouvrements-Subventions	54.550
74 - DOTATIONS REÇUES DE L'ETAT	875.187
75 - IMPOTS INDIRECTS	40.176
76 - IMPOTS DIRECTS AUTRES CONTRIB.	11.910
77 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	<u>1.084.921</u>
	2.547.135

Adopté à l'unanimité.

INVESTISSEMENTS - DEPENSES

16 - Remboursement d'Emprunt	109.711
21 - Acquisitions Biens meub. Imm.	38.256
23 - Travaux bâtiments génie civil	<u>563.700</u>
	711.667

Adopté à l'unanimité.

RECETTES

10 - Subv. Equip. Dons et Legs	202.500
11 - Prélèv. sur Recet. de fonct.	78.888
14 - Partic. Travaux Equipem.	166.062
16 - Produits des Emprunts	157.500
25 - Recouv. Créa, . Long moyen terme	61.808
2543 - Subv. Annuit. Contrat Régional	<u>44.909</u>
	711.667

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait quelques commentaires pour justifier le montant de chaque poste.

2°) MODIFICATION DU P.O.S.

Pour permettre à certaines règles de maîtriser l'urbanisation telle qu'elle est définie par le rapport du P.O.S., Monsieur le Maire suggère de compléter ainsi :

- l'article 5 par "cette disposition s'applique également en cas de division de propriété".
- l'article 8 par "s'il s'agit de deux bâtiments à usage d'habitation, la distance sera portée à 6 m en vis à vis de pignon et 16 m en vis à vis de façade".

Cette délibération sera proposée à la prochaine modification du POS.
Adopté à l'unanimité moins une abstention.

3°) REMBOURSEMENT ANNUITES DUES AU SIVOM

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le prélèvement direct de la somme de 74.522,94 Francs représentant les annuités d'emprunt dues au SIVOM par notre Commune pour l'année 1985.

4°) RENOUVELLEMENT BUREAU A.F.R.

En raison du décès du Président de l'AFR et compte-tenu de la procédure de désignation du Bureau d'une A.F.R., le Conseil Municipal propose à l'unanimité les candidatures suivantes :

- Monsieur PHILIPPE André
- Madame THEVENON Germaine
- Monsieur REGNAULT Pierre
- Monsieur GEMY André
- Monsieur CORNU Raymond

en tant que propriétaires de fonds inclus dans le périmètre du remembrement.

5°) AUGMENTATION RESTAURANT SCOLAIRE

Considérant la délibération du Conseil Municipal de BEYNES en date du 25 Janvier 1985 augmentant les tarifs du restaurant scolaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer le prix du repas de 14,70 F. à 15,25 F.

6°) MAITRISE D'OEUVRE D.D.E.

Il s'agit de confier la maîtrise d'oeuvre des travaux routiers rue de la Butte - CV3 à la D.D.E. Le concours de celle-ci représentera 4,50 % du montant des travaux soit 34.831,35 F.

Adopté à l'unanimité.

7°) DEMANDE ELECTIONS PARTIELLES

Monsieur REAU rappelle, comme annoncé le 27 Décembre 1983, que compte tenu de sa situation personnelle et familiale, il va devoir quitter prochainement la Commune. Il a demandé à la Préfecture d'organiser des élections partielles. Par suite du changement de Préfet, la procédure n'est plus la même et nous attendons les éléments de réponse de celui-ci.

Monsieur REAU communiquera la date envisagée dès que la Préfecture nous aura donné les informations officielles.

QUESTIONS DIVERSES :

SIVOM

Information concernant les Enfants de notre Commune devant entrer en 6°. Il est suggéré par le SIVOM que nos Enfants soient dirigés sur BEYNES et non plus sur PONTCHARTRAIN qui recevrait les Enfants d'AUTEUIL LE ROI, AUTOUILLET, VILLIERS LE MAHIEU et VICQ afin de soulager le CES de MONTFORT L'AMAURY.

Notre Commune n'a jamais été mise au courant d'une telle proposition alors que les autres Communes semblent avoir eu une concertation à ce sujet.

Immédiatement, contact a été pris avec les Fédérations de Parents d'Elèves qui s'opposent d'ailleurs comme nous-mêmes à ce projet.

Le SIVOM et la Préfecture ont été informés de notre position et nous attendons donc la suite envisagée.

LOCATION SALLE JULES GOHARD

Il est demandé la location de la Salle pour un cas bien particulier: vin d'honneur à l'issue d'une cérémonie de mariage.

Il est adopté à l'unanimité moins une abstention la location de la salle pendant une durée maximum de trois heures pour un prix de 500 Francs chaque fois que ce cas se présentera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15 en donnant la parole au public.

Boulangerie Pâtisserie

SPECIALITES :

Pains Spéciaux


Gâteaux Glacés

Michel

GUILBOT 489.00.50



20 Place du Marché NEAUPHLE LE CHATEAU



Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal

EN DATE DU 22 AVRIL 1985

Président : Monsieur Jean REAU Maire,

Présents : Mesdames R. BOURGUIGNON, L. CHANCIBOT, M. FROGET, Ch. LANDEC,
Mrs M. BESEME, Ch. GOILLOT, JP. NAVEAU, JP. MILLET, J. SAINT-YVES

Absent : Mr P. BOUCHEIX

Secrétaire de Séance : Mme M. FROGET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la lecture du compte-rendu de la séance du 29 Mars 1985 qui est approuvé à l'unanimité.

I - ELECTIONS PARTIELLES

Comme annoncé lors du précédent Conseil Municipal, nous sommes amenés à faire des élections partielles pour compléter l'équipe municipale suite aux quatre démissions reçues en Janvier 84.

Nous souhaitons que ces élections aient lieu avant les vacances mais il ne nous est pas possible à ce jour d'en fixer la date. Néanmoins la publication doit intervenir 15 jours avant la date prévue.

Monsieur NAVEAU désire connaître le devenir de la Commune.


Monsieur REAU rappelle qu'il a offert au Conseil Municipal de donner sa démission complète du fait qu'il avait vendu son pavillon, et qu'il résidait maintenant en province. Il possède à SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE une résidence secondaire.

Le Conseil Municipal s'est prononcé à la majorité à ce qu'il reste au sein du Conseil Municipal.

Monsieur REAU déclare qu'il donnerait sa démission en tant que Maire lorsque les élections partielles seront faites.

Monsieur NAVEAU prend la parole afin de faire lecture d'une lettre et demande que celle-ci soit consignée sur le Cahier des Délibérations. (voir texte sur livre des délibérations en Mairie)

Après avoir entendu lecture, Monsieur REAU fait remarquer à Monsieur NAVEAU que certains points cités ne sont pas comparables avec la situation actuelle.



Monsieur BESEME souligne à nouveau que l'ensemble du Conseil Municipal à 1 ou 2 voix près s'est exprimé de façon très claire pour le maintien de Monsieur REAU au sein du Conseil Municipal et l'a même vivement demandé.

Monsieur NAVEAU demande à Monsieur REAU de faire lecture du texte de la délibération pour provoquer ces élections, avant de prendre position.

Monsieur REAU fait la lecture de cette délibération.

Adopté à l'unanimité moins une abstention

II - RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE

Monsieur REAU passe la parole à Monsieur MILLET.

L'augmentation de la DGF tient compte de l'évolution de la population d'une commune.

Notre Commune ayant eu un apport de population de 22 % environ depuis le dernier recensement, il serait souhaitable de faire une demande de recensement complémentaire aux fins que, pour l'année 87 au plus tard, le calcul de la DGF tienne compte de l'accroissement de la population de 85.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- CONVENTION A SIGNER AVEC Mme PEREZ, 6 RUE APOLLINAIRE.

Monsieur REAU informe que la propriété de Mme PEREZ jouxte un terrain communal de 60 à 80 m² sur lequel est implanté un puits qui tombe en délabrement.

Madame PEREZ demande l'autorisation de jouir de cette parcelle et prendrait en charge l'entretien et la réparation de ce puits qui présente un certain danger.

Monsieur REAU fait lecture de la convention. Plusieurs remarques étant formulées, Monsieur REAU modifie certains points. (utilisation, entretien, durée)

Adopté à l'unanimité.

CREATION DE POSTE.

Mademoiselle DOHIN nous avait donné sa démission pour la raison suivante : durée de travail trop courte.

Vu que Mademoiselle DOHIN possède un CAP de comptabilité et qu'elle sait taper à la machine à écrire, nous lui avons proposé de travailler l'après-midi au Secrétariat de la Mairie.

Après son accord, nous l'avons engagée en qualité de : AGENT DE BUREAU DACTYLOGRAPHE stagiaire, indice 220 majoré 222.

Elle travaillera 18 h en garderie, cantine et 14 h en Mairie soit 32 h par semaine.

Adopté à l'unanimité.

SIVOM - CES BEYNES - PONTCHARTRAIN.

Contrairement à la lettre du 21 Mars nous informant que les Enfants entrant en 6ème iraient au CES de BEYNES. Nous avons reçu le 15 Avril confirmation du SIVOM que les enfants continueront d'aller à PONTCHARTRAIN.

Madame CHANCIBOT avise que l'Inspection Académique nous a confirmé par téléphone la lettre du SIVOM et le fera par écrit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.



Scolaire

APPEL CANTINE

Mois de JUIN : dernier délai de paiement le 28 MAI 1985

GARDERIE ET TRANSPORT

Appel de fonds pour le mois de Juin.
Dernier délai de règlement : 24 JUIN 1985

COMMISSION SCOLAIRE

La Commission Scolaire s'est réunie en date du 17 Avril 1985 en présence de Messieurs REAU, HOFFMANN, LOEILLET, Mesdames CHANCIOT, BOURGUIGNON, ERNOTTE, JAVANAUD, PELLE, AYEL, LIBESPERE, POIRIER, LAINE, THORON, CHOLLET.

CARROSSERIE LECORDIER

TOLERIE - PEINTURE

RÉPARATIONS TOUTES MARQUES

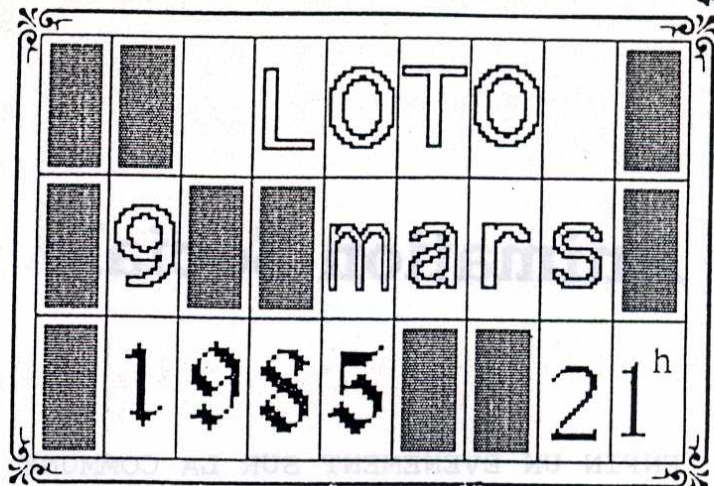
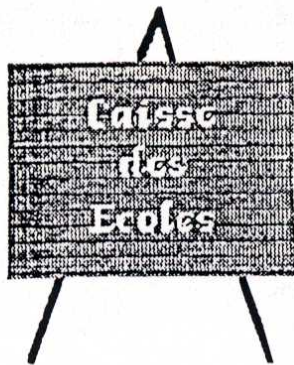
PEINTURE AU FOUR

29, ROUTE NATIONALE

78940 LA QUEUE LEZ YVELINES

TÉL. 486-45-54

SIRET 311 145 205 00028



SOIRÉE LOTO

Nombreux participants cette année pour cette soirée qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse.

Nous adressons un vif remerciement aux Commerçants et Artisans qui, par leur générosité, nous ont permis de confectionner de nombreux lots.

Les Heureux Gagnants des principaux lots ont été :

CADDY PROVISIONS AUCHAN

Monsieur LEFRANÇOIS Eric

PERCEUSE ELECTRIQUE

Monsieur MOULIA Alexis

WALKMAN AVEC MALETTE

Mademoiselle ARAGAU

BARBECUE

Mademoiselle LIBESPERE

Bénéfice de cette soirée : 3.000 Francs.

Les organisateurs de cette soirée remercient les personnes bénévoles qui ont aidé à l'utilisation et au rangement de la salle.

Ci-dessous la liste des donateurs :

- Mr MORIN Volailleur
- Mr LAFOLIE Fleuriste Grainetier
- Mme LAHER Boucherie Chevaline
- Mr HEROUET Plombier Chauffagiste
- Mme SPITERI Produits Corses
- Mr BONHOMME Garage de la Vallée
- Sté EFFEREL Constructions électromécaniques
- Maison FAURE Quincaillerie
- Mr PIERRE Pharmacien
- Maison MASCRET Droguerie
- FABI LAURE Jouets Vêtements Enfants
- NOEL Linge de Maison
- Entreprise MAGNARD Travaux Publics
- Entreprise BELLEC Electricien

Ainsi que tous les particuliers.

Animation Sociale

ENFIN UN EVENEMENT SUR LA COMMUNE !

En effet, cinquante ans jour pour jour, le Samedi 23 Février 1985, à 14 h 30, nous avons célébré les "NOCES D'OR" de Monsieur et Madame BONNOUVRIER.

C'est entourés de leurs famille, amis et voisins qu'ils ont reçu de nombreux bouquets de fleurs.

Le B.A.S. leur a offert un bon pour un dîner sur les bateaux-mouches à PARIS.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes et c'est autour d'une coupe de champagne que cette cérémonie émouvante s'est achevée.

Nous renouvelons auprès de Monsieur et Madame BONNOUVRIER nos félicitations et leur donnons rendez-vous dans 10 ans pour les Noces de Platine.

*Cinquante ans après
jour pour jour...*



CLUB SPORTIF DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE



CLUB OMNISPORTS

VERSAILLES - SPORTIF
CYCLISME de COMPÉTITION et CYCLOTOURISME

SIÈGE : 7, rue HOCHÉ - 78000 VERSAILLES



L'ASSG ET LE VS RCV ORGANISE LE DIMANCHE 12 MAI 1985

LA 2^E RONDE CYCLISTE DE ST GERMAIN DE LA GRANGE
COURSE OUVERTE AUX CAT: 3.4 ET JUNIORS

NOTE DE L'ASSG

DOSSARDS: 13^H 15 A 14^H 15 MAIRIE

DEPART: 14^H 30 // //

ARRIVEE: VERS 17^H // //

DISTANCE: 9.7 Kms 500 15 TOURS DE 6 Kms 500



Président : Monsieur Fernand BLAHIC

TELEPHONE : 950.53.91



Informations pratiques

CONCOURS

AGENTS TECHNIQUES DE BUREAU DE LA POLICE NATIONALE.

Date : 3 Juillet 1985

Clôture des inscriptions : 24 Mai 1985

Conditions : hommes et femmes âgés de 17 ans au moins et de 45 ans au plus au 1er Janvier, sans condition de diplôme.

S'adresser : PREFECTURE DE VERSAILLES

MINISTERE DE LA DEFENSE - SPECIALISTES DU 1er DEGRE EN GESTION.
(Armée de l'Air)

Dates : toutes les semaines

Conditions : hommes et femmes de 17 à 30 ans ayant une scolarité complète de préparation au BEP de comptabilité, mécanique ou de commerce.

S'adresser : BUREAUX DE L'ARMEE DE L'AIR - 378 rue de Vaugirard - 75015 PARIS

PERSONNEL DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE.

Dates : toutes les semaines

Inscriptions : à tout moment

Conditions : hommes de 17 à 25 ans - 2ème cycle d'enseignement secondaire minimum ou formation technique préalable, (CAP, BEP)

S'adresser : dans les Bureaux Locaux de Documentation sur les carrières de la MARINE ou MARINE NATIONALE, INFORMATION CARRIERES - 75200 PARIS NAVAL

ENTREPRISE Francois GUEY

pavage - dallage - carrelage

pose de bordures



tél. : (3) 487.36.10

10, rue du Bois

78910 - ORGERUS



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE BEYNES

Le Directeur de cette école nous informe que la Ville de BEYNES s'est dotée d'un Centre Culturel "Claude Debussy" réservé à l'enseignement de cette école.

Ce complexe tout à fait exceptionnel sur le plan des salles et de l'accoustique permet un enseignement de qualité. Il dispose notamment d'un auditorium qui sert de salle de répétitions.

Nouvelle orientation : Le Jazz.

INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DES SAPEURS-POMPIERS POUR L'ANNEE 84

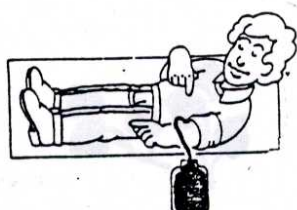
- 8 Incendies
- 4 Accidents de la route
- 2 Secours malades blessés sans transport
- 2 Secours malades blessés avec transport
- 4 Assèchements de locaux
- 1 Asphyxie - Assistance détresse respiratoire
- 2 Matériaux et objets menaçants
- 1 Intervention sur animaux
- 10 Destructurations d'insectes
- 1 Sortie sans intervention

soit 33 interventions.

DON DU SANG

Le CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE ET D'HEMATOLOGIE DE VERSAILLES est heureux de vous faire connaître que 17 personnes ont offert un peu de leur sang au cours de sa dernière collecte.

Prochaine collecte, le 18 MAI 1985 de 9 h à 12 h.





JUILLET 1985

IFAC 78

, association du Conseil Général, au service des communes des Vvelines, ORGANISE UN

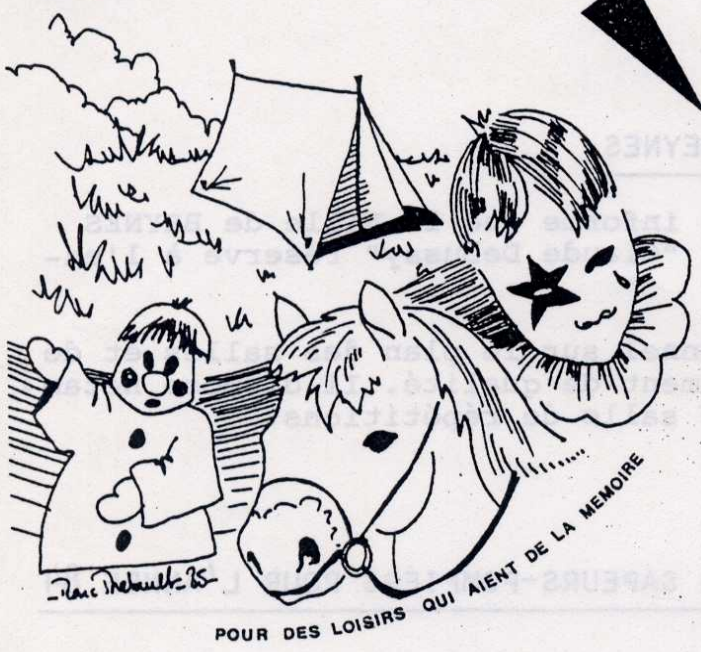
Centre de Loisirs

Pour tous les enfants du canton, de 6 à 13 ans.

INTER-COMMUNAL
à
MONTFORT L'AMALRY

Devant l'immense succès du centre organisé en 1984, Juillet 1985 verra une nouvelle expérience de Loisirs permettant à tous vos enfants de pratiquer, **DU 1^{er} JUILLET AU 31 JUILLET 1985**, des activités nouvelles et enrichissantes.

Chant, danses, jeux d'intérieur, jeux d'extérieur, activités d'expression, camping, poneys, tennis, piscine, piques-niques, randonnées, activités scientifiques, théâtre, veillées, activités manuelles, préparation de la fête du 14 juillet, jeux d'eau, de terre, de construction, marionnettes, déguisements, jeux de ballons, activités d'éveil,



POUR DES LOISIRS QUI AIENT DE LA MEMOIRE

Ramassage en car assuré pour toutes les communes concernées.
INSCRIPTIONS: à la quinzaine ou au mois, pour les demi-journées ou les journées entières.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS OU INSCRIPTIONS: Contactez votre mairie.

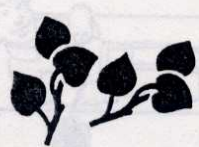
Les parents verseront le montant de leur participation à la Commune.

INSCRIPTIONS : Elles peuvent se faire :

- à la journée, à la demi-journée (sans repas)
- au mois (23 jours)
- à la quinzaine (12 jours)
- à la semaine (5 jours)

Les inscriptions doivent avoir lieu en Mairie. L'IFAC ne peut en aucun cas inscrire directement les enfants.

La date limite est le 31 Mai 1985.



LES GRANDES VACANCES ARRIVENT !

Pensez-y dès maintenant pour obtenir :

PASSEPORT - CARTE D'IDENTITE OU LEUR RENOUELEMENT.

En effet, à l'approche des vacances, les délais sont de plus en plus longs.

Le Secrétariat de Mairie se tient à votre entière disposition.

PIECES A FOURNIR :

- TIMBRE FISCAL : 335 F. pour passeport
115 F. pour carte d'identité
- 2 PHOTOS D'IDENTITE : passeport et carte d'identité
- AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (formulaire en mairie)
- FICHE D'ETAT CIVIL : passeport et carte d'identité
(excepté pour le renouvellement)

QUELQUES CONSEILS UTILES

I - CAMBRIOLAGES :

Compiguez l'activité des voleurs, vous pourrez leur faire échec.

ATTENTION AUX ISSUES :

Veillez à la fermeture des portes, fenêtres, de jour comme de nuit. Améliorez le système de verrouillage. Une serrure de sécurité à trois ou cinq points est efficace.


N'oubliez pas de protéger également les accès secondaires : garages, soupiraux, fenêtres.

Même pour une courte absence, fermez portes et fenêtres. Ne vous contentez pas de tirer simplement la porte derrière vous, il serait facile de crocheter la serrure. Faites deux tours de clé.

Si vous dormez la fenêtre ouverte, fermez les volets. Méfiez-vous des "monte en l'air".

ATTENTION A VOS CLES :

Ne laissez jamais vos clés dans des endroits accessibles (sous le paillason, dans la boîte à lettres, sur les compteurs, sous un pot de fleurs).



Ne portez jamais vos nom et adresse sur un trousseau de clés. Mettez seulement un signe distinctif. Imaginez qu'en cas de perte, un voleur aurait beau jeu de s'en servir.

ATTENTION A CE QUI ATTIRE LES VOLEURS :

Ne gardez jamais chez vous d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous estimez introuvables ...

Ne laissez pas dans un appartement ou une maison inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chéquiers, mais déposez les dans un coffre à la banque ou dans un lieu sûr.

Répertoriez vos objets de valeur, prenez les en photo, notez les numéros des appareils et des carnets de chèques.

ATTENTION A CE QUI AIDE LES VOLEURS :

Laissez une apparence habituelle à votre habitation. Pour celà, demandez à un voisin d'ouvrir et de refermer les volets de temps en temps, de relever le courrier de votre boîte à lettres etc...

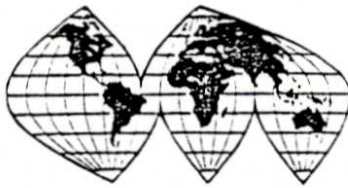
NE SOYEZ PAS INDIFFERENTS :

- Surveillez les allées et venues des personnes étrangères à l'immeuble ou à la résidence.
- N'hésitez pas à appeler la Police en cas de doute ou d'anomalies constatées (par le 17 ou le 489.02.15). Personne ne vous fera grief de cette démarche.
- Relevez si possible la marque, le numéro et la couleur du véhicule utilisé par des personnes suspectes.
- Si un délit est en train de se commettre, n'attendez pas des heures pour appeler la Police. Faites le sur le champ. Le temps est précieux.

II - VOLS DANS LES VOITURES :

Ne laissez jamais dans un véhicule des papiers ou chéquiers. On constate malheureusement que la plupart des vols de chéquiers ont lieu dans les voitures.

Ne laissez pas de sacs à main, pochettes, appareils photo, caméras dans une voiture, même verrouillée, et même pour un court moment. Vous attireriez l'attention des voleurs, toujours à la recherche de proies faciles.



ALCFB

Association Linguistique et Culturelle Franco-Britannique

agrée par le Ministre chargé du Tourisme sous le n° 80.120

Les 6 formules de séjour proposées aux élèves, de la 6^{ème} à la Terminale, ont pour but de donner aux intéressés la possibilité d'améliorer leur anglais (ou leur allemand) tout en conciliant ETUDE et VACANCES.

L'accueil se fait en familles, à raison d'un jeune par foyer.

Formule A (Grande-Bretagne, Irlande, RFA, USA)

Semaine type :

- 8 h de cours réparties sur 4 matinées de 2 h et assurées par un professeur du pays d'accueil (classe de 15 élèves maximum).
- 3 après-midi d'excursions, visites ou activités sportives.
- 1 excursion d'une journée.

Formule B (Grande-Bretagne, Irlande, USA) Langue + Sport.

Semaine type :

- 3 h de cours comme dans la Formule A.
- Activités sportives tous les après-midi (possibilités : tennis, natation, équitation, voile, volley-ball, ping-pong).
- 1 excursion d'une journée.

Formule C (Grande-Bretagne, Allemagne).

Cours intensifs, classe de 12 élèves maximum.

Semaine type :

- 16 h de cours réparties sur 4 jours (2 h le matin + 2 h l'après-midi)
- 1 excursion d'une journée.

Formule D (Grande-Bretagne).

- Séjour individuel dans une famille, sans cours, mais avec excursions.

Formule E (Grande-Bretagne)

Semaine type :

- 12 h de cours réparties sur 4 matinées de 3 h.
- Activités artistiques l'après-midi (Cinéma, théâtre, peinture, musique)

Formule F

(Irlande, Angleterre)

- Séjour individuel dans une famille habitant la campagne (ferme ou maison rurale).

Remarque :
dans toutes les formules les participants sont sous la surveillance constante des professeurs ou des familles d'accueil.

Que faut-il attendre de tels séjours ?

- Une amélioration de la prononciation et de la compréhension de la langue parlée.
- L'acquisition d'automatismes indispensables pour bien parler.
- L'amorce d'un redressement sur le plan scolaire.
- Un enrichissement de la personnalité et une meilleure compréhension des autres.

DATES : Noël - Pâques - Eté.

(cours intensifs pour adultes : toute l'année)

DÉPARTS Groupés depuis :
PARIS - LYON - MARSEILLE

Renseignements complémentaires et Inscriptions

retourner au plus vite la fiche ci-dessous à :

Versailles - Jeunesse
20 rue Montbauron
78000 Versailles
tél: 021. 84. 85



Séjours en Grande-Bretagne, Irlande, Etats-Unis, RFA

Madame - Mademoiselle - Monsieur : _____

Adresse : _____

desire recevoir gratuitement la documentation complète sur les séjours linguistiques organisés par l'A.L.C.F.B. (joindre 4,90 F en timbres pour participation aux frais d'envoi).

ETAT CIVIL



NAISSANCES

- Alexandra Valérie Simone LAMBERT
née le 14 Janvier 1985
- Frédéric Jean Emmanuel HOT
né le 4 Mars 1985
- Vincent Christophe DUPUIS
né le 28 Mars 1985
- Sébastien Emmanuel RENAUD
né le 30 Mars 1985
- Michaël BENICHOU
né le 5 Avril 1985
- Sarah Anaïs LECLAIR
née le 10 Avril 1985

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents

MARIAGES

- Jean-François HOUDOU avec Sylvie SCHAFFER
le 2 Février 1985
- Pierre BARIL avec Sylvie BARRAL
le 20 Avril 1985

Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés !

DÉCÈS

- Armand CHAMPAULT
décédé le 15 Janvier 1985
- Pascal FROGET
décédé le 23 Janvier 1985

Nous présentons nos condoléances aux Familles.

PETITES ANNONCES

- CHERCHE NOURRICE pour un bébé de 4 mois pour début Septembre.
Merci d'appeler au 489.61.91
- ASSISTANTE MATERNELLE cherche enfants à garder 5j/semaine et vacances scolaires
Tél. : 489.36.54
- A VENDRE landau style anglais, état neuf laqué marine, capote velours avec matelas panier, ombrelle.
Tél. : 489.36.54



27.05 - 08

S.A. LES CARS HOURTOULE 20, rue Pierre-Curie 78370 PLAISIR

MONTAINVILLE-BEYNES $\left\{ \begin{array}{l} \text{Les 4 PIGNONS - gare de Plaisir} \\ \text{St Germain de la Gr.-Val Boissière - gare de Plaisir} \end{array} \right.$

Le service aura l'itinéraire suivant :

Montainville centre - Beynes Maladrerie - Beynes Croix Verte - Beynes place St Martin - Beynes Renouveau - Beynes Les Chênes - St Germain de la Grange Mairie - Chatron - Rue Voltaire - Plaisir le Val Boissière - Plaisir carrefour du 8 mai - GARE PLAISIR-GRIGNON.

Ce service sera effectué 3 fois le matin et 3 fois le soir.

Ce service fonctionnera du LUNDI au VENDREDI et sera suspendu au mois d'AOUT.

Il se trouve entièrement dans la zone 5 de la Carte Orange.

Le temps de parcours est de 35 minutes, de Montainville à Plaisir-Grignon.

HORAIRE AU 28 NOVEMBRE 1984

N° DE LIGNE	02	05	06	02	05	06	02	05	06	05	02	02	05	06
MONTAINVILLE			6.18			7.03			7.18					16.35
MALADRERIE			6.21			7.06			7.21					16.38
BEYNES centre			6.25			7.10			7.25		8.20	13.20		16.42
BEYNES Les Chênes 1	5.24	5.49	6.26	6.30	7.12				7.28	8.34				16.59
BEYNES Les Chênes Acacias	5.25	5.50	6.29	6.40	7.13				7.29	8.35				17.00
BEYNES Les Saules	5.26	5.51	6.30	6.41	7.14				7.30	8.36				17.01
BEYNES Les Chênes 2	5.27	5.52	6.31	6.42	7.15				7.31	8.37				17.02
RENOUVEAU	5.28	5.53	6.32	6.43	7.16				7.32	8.38	9.42	13.42	17.03	16.43
LES 4 PIGNONS monument											9.44	13.44		16.45
LES 4 PIGNONS Fillesse	5.30	5.55	6.30	6.45	7.15	7.30			8.40					17.05
LES 4 PIGNONS Ecoles	5.33	5.58	6.33	6.48	7.18	7.33			8.43					17.06
LES 4 PIGNONS centre commercial	5.36	5.59	6.36	6.51	7.21	7.36			8.46					17.09
St GERMAIN DE LA GRANGE			6.35		7.17				7.35					
CHATRON			6.38		7.20				7.38					
PLAISIR VAL BOISSIERE			6.40		7.22				7.40					
GARE PLAISIR GRIGNON	5.50	6.15	6.50	7.01	7.34	7.35	7.50	8.00	8.50	13.50	17.15	18.54		

N° LIGNE	05	06	05	05	02	05	05	06	05	05	06	05	06	05	05	05
GARE PLAISIR GRIGNON	6.20	6.52	7.10	7.40	16.07	16.07	17.25	17.55	17.50	18.10	18.10	18.25	18.35	18.55	19.10	19.40
PLAISIR LE VAL BOISSIERE								18.05			18.20			19.05		
CHATRON								18.07			18.22			19.07		
St GERMAIN DE LA GRANGE								18.10			18.25			19.10		
LES 4 PIGNONS centre commercial			7.20			16.47	17.25		18.05	18.10		18.34		19.03	19.20	19.50
LES 4 PIGNONS Ecoles			7.22			16.49	17.26		18.08	18.21		18.36		19.05	19.22	19.52
LES 4 PIGNONS Fillesse			7.24			16.51	17.40		18.10	18.25		18.38		19.08	19.24	19.54
LES 4 PIGNONS monument	6.30	6.50		7.40	16.13	16.13										
LE RENOUVEAU	6.32	7.01	7.27	7.50	16.15	16.15	16.54	17.43	18.10			18.25	18.43	19.19	19.25	19.58
LES CHÊNES 2							16.57	17.45	18.15			18.28	18.45	19.15	19.51	20.00
LES CHÊNES Les Saules	6.35		7.30	7.53	-	-	16.58	17.46	18.16			18.31	18.46	19.16	19.52	20.01
LES CHÊNES Les Acacias	6.38		7.31	7.54	-	-	16.59	17.46	18.17			18.33	18.47	19.17	19.53	20.02
LES CHÊNES 1							17.00	17.40	18.18			18.34	18.40	19.18	19.54	20.03
BEYNES Centre			7.03		16.17	16.17			18.21			18.36		19.21		
BEYNES MALADRERIE			7.07						18.25			18.43		19.28		
MONTAINVILLE			7.14						18.35			18.50		19.35		

ABONNEMENTS, UNIQUEMENT LA CARTE ORANGE

